

# Commune de POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Méru

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 4 juillet 2014, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. ANDRE, M. LELIAS, M. CAUCHIES, Mme COQUERIE, Mme PAGLIARELA, Mme LANGLER, M. BOUILLON, M. MORIN, M. KASSE, M. DROUIN.

### **ETAIT ABSENTE NON REPRESENTEE:**

Mme VERMEULEN.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H36.

### **Point n° 1: secrétariat de séance:**

Monsieur CAUCHIES est élu secrétaire de séance à l'unanimité (10 voix pour).

### **Point n°2: sécurité:**

Monsieur le Maire rappelle la décision du dernier Conseil Municipal de demander une subvention auprès de la Préfecture, afin de mettre en sécurité la rue Principale. Cette demande de subvention ayant été accordée, il a fait effectuer plusieurs devis qu'il présente aux conseillers.

-Le devis présenté par l'entreprise DUBRAC T.P., de Fleury, propose 5 ralentisseurs et 21 panneaux nécessaires à l'ensemble du projet, pour un montant de 14 525 € H.T.

-L'entreprise MEDINGER de Méru est moins intéressante; le montant de son devis est de 16890€ H.T.

-L'entreprise AXE ne propose pas l'installation de ralentisseurs, mais des coussins berlinois.

Après discussion, l'Assemblée valide à l'unanimité (10 voix pour) le devis de l'entreprise DUBRAC.

Monsieur le maire informe les conseillers que la dotation préfectorale est de 6911€, pour ce projet. Par ailleurs, la Commune avait fait une demande de subvention auprès de Madame Cayeux Caroline et de Monsieur Marini Philippe, sénateurs de l'Oise. Madame Cayeux a pu donner une suite favorable à cette demande et, une dotation, sur sa réserve parlementaire, de 4357€, nous a été octroyée. Ces deux subventions se cumulant, l'investissement pour la Commune se trouve réduit à 3257€ H.T.

Monsieur le Maire rappelle que la T.V.A. sur investissement est récupérée par la Commune, mais que cela se fait avec un décalage de 2ans.

Par ailleurs, il informe que le dossier doit être envoyé au secrétariat de Madame Cayeux, au plus tard le 15 juillet, afin qu'il puisse le transmettre à la signature au Ministère de l'Intérieur, pour accord.

Monsieur Cauchies demande quand pourront commencer les travaux; Monsieur le Maire répond que cela dépend du délai des actes administratifs, mais qu'il pense que cela devrait être assez rapide.

Monsieur Lelias souhaite savoir où seront positionnés les dos d'âne; Monsieur le Maire présente un plan où sont visualisés les ralentisseurs, mais en précisant que rien n'est définitif, l'entreprise, la mieux à même de déterminer l'emplacement des ces dos d'âne, devant revenir à cet effet. Monsieur Cauchies souhaite que l'on prenne en compte d'éventuelles demandes de riverains.

En ce qui concerne les panneaux de signalisation de limitation de vitesse, Monsieur Bouillon demande de vérifier s'il est possible pour la Commune, de limiter la vitesse à 30km/h sur la rue de Bléquencourt, qui est une route départementale. Monsieur le Maire prendra contact avec les services de la D.D.E.

### **Point n° 3: Contrats de la salle des fêtes:**

Monsieur Lelias a revu les contrats de location de la salle des fêtes. Il explique qu'après discussion avec les membres de la commission "gestion des locaux communaux", il présente au vote des contrats dont les principaux changements résident dans le nombre maximum de participants, l'interdiction d'occuper la salle la nuit et dans les différents tarifs.

#### **Contrat de location de la salle pour les Pauléens:**

- Location du samedi 100€ + location du dimanche 50€.
- Fin de la soirée à 3h maximum et interdiction de dormir sur place.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité (10 voix pour) ce premier contrat.

Contrat de location de la salle pour les "extérieurs":

- Location du samedi 300€ + location du dimanche 100€.
- Fin de la soirée à 3h maximum et interdiction de dormir sur place.

Après de longs échanges, concernant la possibilité pour les "extérieurs" de louer la salle le samedi et le dimanche, les conseillers municipaux valident ce second contrat (6 voix pour/ 4 voix (Mmes Coquerie, Pagliarella, MM Lelias, Kass) contre).

En ce qui concerne la conformité de la salle, le nombre de personnes qu'elle peut accueillir, Monsieur Lelias informe les conseillers qu'il va reprendre contact avec les pompiers.

**Point n° 4: Indemnités du percepteur:**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les indemnités du régisseur comptable, M. Marc Dietrich, s'élèvent à 108,39€.

Madame Coquerie souhaite savoir si Monsieur Dietrich a fourni un document comptable; Monsieur le Maire confirme l'existence de ce document.

**Point n° 5: Questions diverses:**

Malversations: Madame Coquerie souhaite avoir des informations sur la suite donnée à cette affaire. Monsieur le Maire répond que l'enquête est en cours d'instruction et qu'il faut attendre. Il a déposé une plainte contre l'ancien maire, Monsieur Gentil, et s'est porté partie civile contre Madame Boulenger, Messieurs El Mansouri, Fitte-Duval et Lecompte.

Arrêté de péril: Monsieur Lelias est chargé de suivre le problème de la maison de Messieurs Moreau, maison qui est en état d'abandon et dont le mur d'enceinte est dangereux. Deux lettres recommandées avec accusé de réception ont été envoyées, mais n'ont pas été retirées par les intéressés. Un arrêté de mise en péril sera donc pris.

Contrat de Madame Boulonne: Madame Coquerie demande si Nathalie Boulonne doit récupérer les deux heures qu'elle aurait dû effectuer lundi 14 juillet. La réponse est négative, les heures non effectuées un jour férié n'ont pas à être récupérées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h39.

Le secrétaire de séance,

Daniel CAUCHIES

Le maire,

Robert ANDRE

